

Dossier d'inscription au service pédibus 2009-2010

Identité de l'enfant :

Nom Prénom.....
Date de naissance
Nom du groupe scolaire Classe

Attention : Toute demande doit être accompagnée d'une photo d'identité.

Identité des représentants légaux :

Le père

Nom
Prénom
Situation de famille
Adresse
.....
Téléphone fixe.....
Téléphone mobile
Situation professionnelle
Employeur
Téléphone employeur.....

La mère

Nom
Prénom.....
Situation de famille
Adresse
.....
Téléphone fixe
Téléphone mobile
Situation professionnelle.....
Employeur
Téléphone employeur

Les trajets :

LIGNE 1 - Le matin *

8h05..... rue de Frères Lumière
8h10..... rue Youri Gagarine/rue Neil Armstrong
8h15..... rue Youri Gagarine/rue Jacqueline Auriol
8h20..... allée du Souvenir Français à l'aire de jeux
8h25..... allée Gérard Philipe face au bâtiment D
8h27..... allée Gérard Philipe face au bâtiment B

LIGNE 2 - Le matin *

8h10..... place rue Louis Aragon
8h15..... place rue des Glycines face au n° 79
8h17..... rue des Lilas face au n° 4

LIGNE 1 - Le soir *

16h38allée Gérard Philipe face au bâtiment B
16h40allée Gérard Philipe face au bâtiment D
16h45allée du Souvenir Français à l'aire de jeux
16h50rue Youri Gagarine/rue Jacqueline Auriol
16h55rue Youri Gagarine/rue Neil Armstrong
17h00rue des Frères Lumière

LIGNE 2 - Le soir *

16h53rue des Lilas face au n° 4
16h55place rue des Glycines face au n° 79
17h00place rue Louis Aragon

* *Rayer les trajets inutiles*



1. **Autorise** * mon enfant à partir seul (e).
2. **M'engage à être présent (e) ou Autorise** * la ou les personne(s) suivante(s) à venir chercher mon enfant :
 - a. Nom, Prénom..... Tél.....
 - b. Nom, Prénom..... Tél.....
 - c. Nom, Prénom..... Tél.....
 - d. Nom Prénom..... Tél.....

* *Rayer la mention inutile*

Fait à Saint Germain du Puy, le

Signature

Charte du pédibus à Saint Germain du Puy

Les conducteurs (trices) s'engagent :

1. **Confiance**
A répondre à la confiance que placent en eux les parents qui leur confient leur (s) enfant (s) sur la ligne de pédibus.
2. **Accueil**
A recevoir les enfants avec bienveillance et à créer un climat de sécurité pour les enfants qui prennent le pédibus.
3. **Continuité**
 - a. A trouver un (e) remplaçant (e) en cas d'imprévu majeur les mettant dans l'impossibilité de remplir la fonction d'accompagnateur pour la tranche horaire convenue.
 - b. Sur le plan des assurances (responsabilité civile / accident), les parents doivent contacter une assurance scolaire et extrascolaire pour leur enfant. Les dommages subis par les parents bénévoles ou causés involontairement par eux à des tiers sont garantis au contrat d'assurance de la Municipalité.

Les enfants (et leurs parents) s'engagent :

1. **Comportement**
 - a. A ne pas courir ou bousculer leurs camarades et à suivre les consignes des conducteurs (trices).
 - b. A traverser au passage piétons après avoir eu l'autorisation des accompagnateurs.
 - c. A écouter les consignes du conducteur et à lui obéir sous risque d'exclusion temporaire ou définitive du pédibus.
2. **Présence aux arrêts**
A arriver aux arrêts à l'heure, les retardataires ne seront pas attendus.
3. **Retour**
Au retour de l'école, les enfants sont déposés aux arrêts convenus sur la fiche d'inscription et dans le cas d'autorisation d'un parent, les enfants doivent rentrer chez eux par leurs propres moyens. Dans le cas où la personne qui s'engage à être présente à l'arrêt n'est pas arrivée l'enfant sera déposé à la garderie scolaire (école maternelle « les sorbiers »).